

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 20 MARS 2019

MERCREDI, le vingtième jour du mois de mars deux mille dix-neuf (20 mars 2019), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2019-03-043

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2019;
4. Gestion du personnel :
 - a. Comblement d'un poste régulier vacant – inspecteur en bâtiment;
 - b. Embauche au poste de secrétaire du greffe et des archives;
 - c. Formation d'un chauffeur pour le service d'hygiène du milieu;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Projet de valorisation de la langue française à la bibliothèque de l'école secondaire Le Tremplin;
 - c. Contrat pour la conception et l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la MRC des Chenaux;
 - d. Participation à la campagne de la jonquille de la société canadienne du cancer;
 - e. Rapport d'activité du schéma de couverture de risque incendie;
 - f. Intégration du secteur du Lac Thibeault (municipalité de Saint-Maurice) dans le projet de fibre optique;
 - g. FQM (4^e rendez-vous du développement local et régional);
 - h. Changement d'heure de la séance du 17 avril 2019 du conseil de la MRC des Chenaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC Maskinongé : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la municipalité de Maskinongé;
 - ii. MRC Bécancour : Projet de règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajuster la limite du périmètre urbain de la municipalité de Lemieux;
 - c. Municipalité de Sainte-Genève-de-Batiscan : Projet de règlement numéro 418-04-03-19 modifiant le plan d'urbanisme;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Bureau de gestion de projet – fibres optiques;
 - e. Comité des ressources humaines;
 - f. Comité de sécurité incendie;
 - g. Comité sur la sécurité publique;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - i. Comité touristique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Fonds soutien aux saines habitudes de vie – demande de soutien;
9. Développement économique :
 - a. Dépôt de projet – accélérateur d'entreprise en partenariat avec Desjardins;
 - b. Stratégie de communication – *Viens brasser des affaires dans des Chenaux*;
 - c. Résolution mise en place du projet plate-forme en production agricole;
 - d. Fonds jeunes promoteurs (FJP);
 - e. Fonds local d'investissement (FLI);
10. Appuis demandés :
 - a. Lettre d'appui aux carrefours jeunesse-emploi de la Mauricie concernant le dépôt de projet au Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) dans le cadre du projet Place aux jeunes;
11. Correspondance déposée :
 - a. Services Québec (rehaussement de 2 % pour majorer l'entente de service « soutien au travailleur autonome »);
 - b. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (conformité du règlement numéro 2018-109);
 - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (analyse du projet de règlement numéro 2018-115);
 - d. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière);
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-03-044

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 20 février 2019.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2019-03-045

4a. COMPLEMENT D'UN POSTE RÉGULIER VACANT – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Considérant que le poste d'inspecteur en bâtiment est vacant depuis le départ de monsieur Francis Dubreuil le 4 mars 2019;

Considérant qu'un congé sans traitement a été accordé à monsieur Dubreuil pour aller occuper un autre emploi;

Considérant que les modalités du congé sans traitement ont été consignées par une lettre d'entente signée entre la MRC des Chenaux et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3832;

Considérant qu'un affichage du poste a été complété selon les modalités de l'article 13.01 de la convention collective des employés de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste, une seule candidature, soit celle de madame Chantal Couture, a été déposée;

Considérant que les membres du comité des ressources humaines recommandent l'embauche de madame Chantal Couture pour occuper le poste d'inspecteur en bâtiment;

Considérant que madame Couture bénéficiera d'une période d'essai et de familiarisation au poste d'inspecteur en bâtiment, équivalente à la durée de la lettre d'entente signée entre la MRC des Chenaux et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3832 en lien avec le congé sans traitement accordé à monsieur Francis Dubreuil;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que la MRC des Chenaux accorde à madame Chantal Couture le titre d'inspecteur en bâtiment à compter du 5 mars 2019 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 90 % du salaire du poste.

Adoptée.

2019-03-046

4b. EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DU GREFFE ET DES ARCHIVES

Considérant que l'affectation de madame Chantal Couture au poste d'inspecteur en bâtiment laisse le poste de secrétaire du greffe et des archives vacant;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en décembre 2018, la MRC des Chenaux procédait à un appel de candidatures, paru notamment sur les sites internet de la Fédération québécoise des municipalités et d'Emploi-Québec, et qu'au-delà d'une trentaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste;

Considérant que parmi celles-ci, deux personnes ont été rencontrées en entrevue;

Considérant que les membres du comité des ressources humaines avaient à ce moment recommandé l'embauche de madame Annie Beaudoin;

Considérant que madame Annie Beaudoin a toujours de l'intérêt et la disponibilité pour occuper temporairement le poste de secrétaire du greffe et des archives;

Il est proposé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que la MRC des Chenaux embauche madame Annie Beaudoin à titre de secrétaire du greffe et des archives à compter du 5 mars 2019 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 85 % du salaire du poste.

Adoptée.

2019-03-047

4c. FORMATION D'UN CHAUFFEUR POUR LE SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant qu'il serait pertinent d'assurer une relève pour les chauffeurs de notre service d'hygiène du milieu lorsque l'un de ceux-ci doit s'absenter;

Considérant que monsieur Miguel Leboeuf Veillette est occasionnellement à l'embauche de la MRC des Chenaux depuis le 18 décembre 2017 à titre d'aide-chauffeur ;

Considérant que monsieur Miguel Leboeuf Veillette a démontré de l'intérêt à suivre une formation pour être en mesure d'obtenir les classifications nécessaires à la conduite des véhicules utilisés dans le service de collecte des déchets domestiques;

Considérant que les membres du comité des ressources humaines recommandent que monsieur Miguel Leboeuf Veillette soit formé afin de pouvoir agir comme chauffeur remplaçant selon les besoins du service;

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux rembourse les frais de formation à monsieur Miguel Leboeuf Veillette conditionnellement à ce que la formation soit complétée et réussie avec preuves à l'appui.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2019-03-048

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que soit adopté la liste des chèques numéro 11798 à 11869 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 mars 2019 totalisant 424 979,92 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-03-049

5b. PROJET DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN

Considérant que des projets de valorisation de la langue française qui auront lieu à la bibliothèque de l'école secondaire Le Tremplin en 2019 nécessiteront un apport financier de 1 000 \$ de la MRC des Chenaux pour qu'ils aient lieu;

Considérant que cette somme a déjà été prévue au budget 2019 de la MRC des Chenaux;

Considérant que ces projets seront intégrés à l'entente de développement culturel 2018-2020 de la MRC des Chenaux et qu'un avenant devra être signé à cet effet avec le Ministère de la Culture et des Communications;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux contribue pour un montant de 1 000 \$ aux projets de valorisation de la langue française qui auront lieu à la bibliothèque de l'école secondaire Le Tremplin et que monsieur Patrick Baril, directeur général, soit et est par la présente, autorisé à signer tous les documents en lien avec ladite contribution pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2019-03-050

5c. CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux, comme stipulé à la résolution numéro 2018-12-264, a autorisé le directeur général à lancer l'appel d'offres pour la conception et l'implantation d'un réseau de fibres optiques sur son territoire;

Considérant qu'à cette fin, un appel d'offres a paru dans un journal spécialisé ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

Considérant que 9 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres et qu'un comité d'analyse des soumissions a été mis en place par le directeur général afin de vérifier la conformité des soumissions eu égard aux critères de qualité définis dans le cahier des charges;

Considérant le résultat de l'analyse de conformité et la recommandation dudit comité;

Considérant que la MRC, avant d'octroyer le contrat, demeure en attente des approbations ou informations suivantes :

- l'approbation du règlement d'emprunt (2018-114) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « MAMH »);
- les particularités des budgets fédéral et provincial à venir pouvant avoir un impact sur les aides financières auxquelles la MRC pourrait être admissible pour ce projet;
- la conclusion possible d'une entente suivant la proposition d'accompagnement du MAMH conformément à l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que la MRC des Chenaux prend acte des travaux du comité d'analyse des soumissions qui se résument comme suit :

- des 9 soumissions reçues, 3 ne se sont pas qualifiées, n'ayant pas obtenu le pointage intérimaire minimum pour accéder à la deuxième étape du processus. Les enveloppes de prix de ces soumissionnaires n'ont pas été ouvertes et leur seront retournées conformément à ce qui était prévu aux documents d'appel d'offres;
- les 6 autres soumissionnaires qui se sont qualifiés, ayant obtenu un pointage intérimaire de 70 ou plus, ont présenté différents prix ayant mené à un pointage final pour chaque soumissionnaire;
- la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final de 0,2085 est celle de Telecon inc. avec un prix de 6 354 221,60 \$, qui est également le plus bas prix soumis.

Que la MRC octroiera le contrat ultérieurement une fois que les approbations et informations attendues mentionnées auront été obtenues.

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toutes démarches pouvant bénéficier au présent projet.

Adoptée.

2019-03-051

5d. PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE LA JONQUILLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Considérant qu'une employée de la MRC des Chenaux, madame Marie-Pier Lemaire, a été nommée ambassadrice de la campagne 2019 de la jonquille par la Société canadienne du cancer;

Considérant que cette activité a pour objectif de recueillir des fonds pour la Société canadienne du cancer;

Considérant que les employés de la MRC des Chenaux vont contribuer financièrement pour un montant minimum de 200 \$ à cette collecte de fonds pour soutenir leur collègue de travail;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux verse un montant de 200 \$ à la Société canadienne du cancer pour soutenir la campagne de financement de madame Marie-Pier Lemaire.

Adoptée.

2019-03-052

5e. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités, couvrant la période du 14 août 2017 au 14 août 2018, a été réalisé par monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2017-2018 du schéma de couverture de risques en incendie;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

5f. INTÉGRATION DU SECTEUR DU LAC THIBAUT (MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE) DANS LE PROJET DE FIBRE OPTIQUE

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

2019-03-053

5g. FQM : 4^E RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise le 4^e rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 24 avril 2019 à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le préfet et le directeur général de notre MRC participent à ce genre de rencontre;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet et le directeur général à participer au 4^e rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 24 avril 2019 à Québec et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2019-03-054

5h. CHANGEMENT D'HEURE DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 DU CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant la tenue d'un évènement qui empêche que la séance ordinaire du 17 avril 2019 soit à l'heure prévue;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires de la MRC des Chenaux pour l'année 2019 a été adopté lors de la séance du 28 novembre 2018;

Considérant que l'heure de la séance ordinaire du mois d'avril 2019 a été fixée à 19h00;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il serait facilitant pour les élus de modifier l'heure de la séance ordinaire de la MRC des Chenaux du 17 avril 2019;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil d'une MRC peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que l'heure de la séance ordinaire de la MRC des Chenaux du 17 avril 2019 soit à 15h30 plutôt qu'à 19h00.

Que le secrétaire-trésorier donne un avis à l'égard de ce changement au calendrier.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL (AUX)

Aucun règlement de conformité n'est présenté.

6b. RÈGLEMENT DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC Maskinongé : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la municipalité de Maskinongé;
- ii. MRC Bécancour : Projet de règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajuster la limite du périmètre urbain de la municipalité de Lemieux.

2019-03-055

6c. ORIENTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 418-04-03-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION À SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant l'ajout des services d'entreposage intérieur dans les zones 103-CR et 104-CR dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Considérant que l'entrepôt qui sera implanté ne nécessitera pas d'alimentation en eau potable;

Considérant que le projet de règlement 418-04-03-19 a pour objet de lever les conditions relatives à l'alimentation en eau potable et au rejet des eaux usées pour les usages ne nécessitant pas ces services;

Considérant que selon l'article 2.4 provenant du document complémentaire du SADR en vigueur de la MRC des Chenaux, soit sur les conditions d'émission d'un permis de construction et que le point c) de cet article stipule que le bâtiment principal doit être raccordé au réseau d'aqueduc et au réseau d'égout;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que selon l'article 2.5 provenant du document complémentaire du SADR en vigueur de la MRC des Chenaux, soit sur les cas d'exemptions des conditions d'émission d'un permis de construction, n'y figure aucun cas d'exemption pour un usage ou un bâtiment principal, qui par sa nature, ne nécessite pas une alimentation en eau potable;

Considérant que le projet déroge aux articles 2.4 c) et 2.5 du document complémentaire du SADR en vigueur, mais que ces dérogations ne vont pas à l'encontre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un cadre normatif, d'une orientation gouvernementale et de nos objectifs du SADR;

Considérant qu'aucun cas d'exemption concernant « la construction d'un bâtiment principal, qui par sa nature, ne nécessite pas une alimentation en eau potable » ne paraît dans l'article 2.5 du SADR en vigueur, il est proposé de l'ajouter lors de la prochaine révision du SADR;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan à poursuivre les démarches nécessaires afin d'y implanter les services d'entreposage intérieur.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT(S) À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie pour le mois de février 2019.

7b. COMITÉ CULTUREL – RAPPORT DE FÉVRIER 2019

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de février 2019, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre du comité de développement du territoire n'a eu lieu depuis le dernier conseil de la MRC des Chenaux.

7d. BUREAU DE GESTION DE PROJET - FIBRES OPTIQUES

Monsieur Guy Veillette, président du bureau de gestion de projet-fibres optiques, informe ses collègues de l'état d'avancement du projet.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, informe ses collègues que 7 municipalités de la MRC ont accepté de poursuivre les réflexions en lien avec le dossier de regroupement des services incendies.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre du comité sur la sécurité publique n'a eu lieu depuis le dernier conseil de la MRC des Chenaux.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Aucune rencontre de la communauté entrepreneuriale des Chenaux n'a eu lieu depuis le dernier conseil de la MRC des Chenaux.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-03-056

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que six demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Le comité local Ado-O-Boulot	Soutien aux opérations	500 \$
Tourisme Champlain	Spectacle de Nathalie Choquette	500 \$
Fondation du Cégep de Trois-Rivières	Programmation 2019 - Observatoire de Champlain	1 000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Sacré circuit	1 000 \$
Bulletin des Chenaux	Cahier Promos-Locales	0 \$
Municipalité de Saint-Stanislas	Relais pour la vie 2019	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2019-03-057

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 5 mars dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Municipalité de Batiscan	Restauration des trois statues du calvaire Lacoursière	2 550 \$	1 275 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Confession d'un presbytère	152 062 \$	8 440 \$
Corporation touristique de Batiscan	Structuration de l'offre événementielle dans la MRC des Chenaux	25 002 \$	0 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

70 % à la suite de la signature d'un protocole;

30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2019-03-058

8c. FONDS SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE – DEMANDE DE SOUTIEN

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Course Richard Tessier, 15 ^e édition	6 210 \$	1 000 \$

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-03-059

9a. DÉPÔT DE PROJET – ACCÉLÉRATEUR D'ENTREPRISES EN PARTENARIAT AVEC DESJARDINS

Considérant que la caisse Desjardins Mékinac -Des Chenaux dispose d'un Fonds des régions dont une partie de l'enveloppe est réservée pour la MRC des Chenaux;

Considérant que pour donner suite à des discussions entre les représentants de la caisse Desjardins Mékinac -Des Chenaux et de la MRC des Chenaux, il serait pertinent de déposer un projet d'accélérateur d'entreprises;

Considérant que ce projet permettrait l'embauche d'un spécialiste en développement qui pourra soutenir les entrepreneurs dans la croissance de leur entreprise;

Considérant que le projet final d'accélérateur d'entreprises sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux établisse un partenariat financier et organisationnel nécessaire à la mise sur pied du projet d'accélérateur d'entreprise avec la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux.

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toutes démarches pouvant bénéficier au présent projet.

Adoptée.

2019-03-060

9b. STRATÉGIE DE COMMUNICATION – SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant l'importance de faire la promotion des services et des fonds du service de développement économique afin de soutenir adéquatement les entrepreneurs de notre territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que notre agente de développement culturel et des communications a préparé une stratégie de communication numérique afin de mettre en valeur le service de développement économique de la MRC des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospere-de-Champlain et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux accorde un budget de 750 \$ afin qu'une stratégie de communication numérique soit mise en place pour mettre en valeur le service de développement économique de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2019-03-061

9c. PROJET DE MISE EN PLACE DE PLATE-FORME EN PRODUCTION AGRICOLE

Considérant qu'il est nécessaire pour l'implantation de nouvelles fermes de mettre en place les conditions favorables à l'établissement de nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie en leur proposant un modèle qui s'adapte à leurs besoins;

Considérant que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Chenaux précise qu'il faut diversifier l'agriculture sur le territoire;

Considérant que le PDZA de la MRC des Chenaux précise qu'il faut soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant le projet de mise en place de plate-forme en production agricole déposé aux membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux établisse les partenariats financiers et organisationnels nécessaires à la mise sur pied d'une plate-forme offrant les conditions permettant de soutenir avec succès des entreprises de production agricole afin qu'elles deviennent viables financièrement et autonomes dans leur production dans un délai de 2 à 4 ans.

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toutes démarches pouvant bénéficier au présent projet.

Adoptée.

2019-03-062

9d. RÉSOLUTION – FONDS JEUNES PROMOTEURS (FJP)

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé des demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations qui lui sont faites pour le financement sous forme d'une aide financière non remboursable provenant du Fonds jeunes promoteurs des projets suivants :

Numéro de dossiers	Montant octroyé
FJP 2019-01	7 500 \$
FJP 2019-02	7 500 \$
FJP 2019-03	7 500 \$
FJP 2019-04	7 500 \$

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues, pour les dossiers acceptés par la présente résolution, en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2019-03-063

9e. RÉSOLUTION – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2019-02 prévoyant un prêt FLI au montant de 40 000 \$ portant intérêt à raison de quatre pour cent (4,00%) par année, remboursable en soixante versements mensuels, et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties ;
2. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2019-02 prévoyant un prêt FLS au montant de 40 000 \$ portant intérêt à raison de sept pour cent (7,00%) par année, remboursable en soixante versements mensuels, et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

10a. LETTRÉ D'APPUI AUX CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI DE LA MAURICIE CONCERNANT LE DÉPÔT DE PROJET AU FOND D'AIDE AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) DANS LE CADRE DU PROJET PLACE AUX JEUNES

Dépôt d'une lettre donnée aux carrefours jeunesse-emploi de la Mauricie confirmant l'appui de la MRC des Chenaux pour le projet mentionné en titre.

11. CORRESPONDANCE

- a. Services Québec (rehaussement de 2 % pour majorer l'entente de service pour le soutien au travail autonome);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (conformité du règlement numéro 2018-109);
- c. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière).

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun document n'est présenté.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est apporté.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions soulevées par les personnes présentes.

2019-03-064

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures trente-neuf minutes (19 h 39), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET